



SPIP 62 – ALIP DE BÉTHUNE

MERCREDI 1^{ER} AVRIL 2026

COMPTE-RENDU DE VISITE

Le mercredi 1er avril 2026, une délégation **FO JUSTICE**, composée de représentants régionaux et départementaux, s'est rendue sur l'ALIP de Béthune, tant en milieu ouvert qu'à la maison d'arrêt.

Malgré le renfort de deux CPIP mis à disposition en milieu ouvert et d'une CPIP placée en milieu fermé, l'antenne demeure confrontée à d'importantes carences en ressources humaines.

D'une part, la maison d'arrêt fait face à une surpopulation significative, avec des vagues d'arrivées comparables à celles des établissements de grande capacité. Le flux constant de personnes détenues mobilise fortement le temps de travail des agents. À cela s'ajoutent des instances nombreuses et des échéances particulièrement contraintes, laissant peu de place à un exercice professionnel serein.

D'autre part, le milieu ouvert est lui aussi fortement engorgé. Le nombre de personnes placées sous-main de justice ne cesse d'augmenter, notamment dans un objectif de désengorgement des établissements pénitentiaires à l'échelle de la direction interrégionale. Le recours à la DDSE s'intensifie, y compris pour des profils parfois peu adaptés. Certains comportements inappropriés restent insuffisamment sanctionnés, en raison de marges de manœuvre limitées en matière de révocation. Le volume important de PPSMJ suivies impacte directement la qualité du travail des agents ainsi que leur bien-être au sein du service.

Dans ce contexte, il est demandé aux agents d'évoluer vers un mode de fonctionnement qui tend vers un mode « mixte » alors même que les personnels du milieu ouvert sont déjà sollicités pour venir en soutien au milieu fermé. Par ailleurs, la mise en place de groupes de travail est annoncée pour juin 2026 afin d'aborder cette « mixité » non avouée.

Ce calendrier interroge : la période estivale apparaît peu propice à une réflexion approfondie sur l'organisation du service.

Pourquoi ne pas avoir engagé plus tôt une réflexion collective sur ces problématiques, pourtant connues de longue date ?

Pourquoi attendre, alors même que l'antenne a déjà traversé des périodes de fortes tensions ?

Faut-il rappeler qu'une enquête sur les risques psychosociaux a été menée ?

Force est de constater qu'une logique de fonctionnement à marche forcée semble aujourd'hui privilégiée, sans réelle concertation avec les personnels ni avec les organisations syndicales. Pourtant, il est indispensable d'engager une réflexion sérieuse sur des modalités d'organisation à la fois efficaces et adaptées aux réalités de terrain.

La note de service départementale relative aux seuils de criticité, actuellement en cours de rédaction et de validation, ne saurait constituer une réponse suffisante à elle seule. Si ce dispositif en mode dégradé permettra de clarifier ce qui peut, ou ne peut plus, être réalisé à partir de certains seuils, il ne saurait se substituer à une déclinaison locale. Les SPIP du département présentent en effet des réalités hétérogènes : une note unique ne pourra ni refléter l'ensemble des spécificités locales, ni garantir une lisibilité optimale pour les agents.

Si cette note peut, en partie, être perçue comme une avancée — notamment en ce qu'elle vise à protéger les agents et à introduire davantage de souplesse pour mettre fin à une logique du « toujours plus avec toujours moins » — elle ne constitue qu'une réponse partielle.

Il convient de rappeler que cette politique du « pansement » est épuisante pour l'ensemble des personnels, tous corps confondus. Le véritable enjeu demeure celui des effectifs. Or, dans un contexte marqué par la diminution des promotions, il est difficile d'entrevoir une amélioration durable de la situation.

Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur le fonctionnement de l'ALIP de Béthune dans les mois à venir, d'autant plus que l'antenne devra également faire face au départ à la retraite d'un ASE.

Il n'est pas acceptable que ce poste soit remplacé de manière ponctuelle par des agents différents, sans continuité, et que l'organisation locale repose de facto sur une seule personne. Le ratio atteindra alors approximativement 1 ASE pour 180 personnes placées (au lieu des 50 PPSMJ/ASE prévu par les effectifs de référence).

Par ailleurs, plusieurs incertitudes majeures demeurent :

- Qu'advient-il de la CPIP placée ? Son affectation sera-t-elle pérennisée sur le milieu fermé ?
 - Les CPIP actuellement mis à disposition pourront-ils être maintenus dans leurs fonctions ?
- Autant de questions en suspens qui fragilisent fortement l'équilibre déjà précaire de l'antenne.

À ces difficultés structurelles s'ajoutent des conditions matérielles particulièrement dégradées :

- l'état très préoccupant de la maison d'arrêt de Béthune ;
- des fuites d'eau récurrentes et non résolues en milieu ouvert ;
- la présence d'une seule imprimante pour l'ensemble du service en milieu ouvert ;
- l'absence de sas sécurisé à l'entrée du milieu ouvert ;
- salle de réunion / action collective non sécurisée (problématique connue depuis l'installation de la nouvelle porte « sécurisée »)

Par ailleurs, à l'approche de la campagne ACT, des interrogations concrètes se posent. Le SPIP de Béthune doit-il financer de nouvelles tables extérieures afin d'accueillir les probationnaires sur le temps de pause des actions collectives, au risque de détériorer davantage un matériel déjà limité ?

Ne serait-il pas plus pertinent de concrétiser enfin les engagements pris par l'ancienne direction départementale, notamment la mise en place d'une barrière permettant de limiter l'accès des publics afin qu'ils n'aient pas accès au garage à vélos réservé aux agents ainsi qu'aux équipements extérieurs financés pour l'usage des personnels ? De plus il n'y a aucune caméra extérieure à cet endroit donc les personnes qui entrent dans le domaine peuvent aller et venir autour d'une partie de la structure à leur guise. Qu'en sera-t-il en cas de dégradation d'un véhicule personnel ?

Notre équipe remercie les agents qui ont bien voulu échanger avec nous.

Nous remercions également la directrice présente en milieu fermé.

Nous avons cependant été étonnés de ne pas rencontrer la cheffe d'antenne sur l'un des sites.